

SEANCE ORDINAIRE DU 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2018

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Christophe TISSIER, Agnès FRADET, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTS : Sylvie BRANSOLLE (procuration à Pierre SOLON), Marie-Christine DIETSCH (procuration à Daniel ROUSSINEAU), Laurence LUSSEAU, Aurélien LEMOINE (pouvoir à Jérôme BRILLARD), Frédérique LAUNAY, Judicaël BERTIN.

SECRETAIRE : Agnès FRADET

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

M. MIMRAN, architecte présente 3 échantillons de revêtement pour la grande salle de la salle multisports. Excepté M. ROUSSINEAU, les autres conseillers optent pour l'imitation parquet.

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS : POINT SUR LES TRAVAUX ET EXAMEN DE DEVIS COMPLEMENTAIRES

Monsieur SOLON informe que la dalle de la grande salle n'est pas conforme à la demande de l'architecte et au CCTP (béton non armé et joint de dilatation non fait), cet oubli génère une moins-value estimée de 10 € le m² pour le béton.

Il y a un retard d'un mois supplémentaire sur le planning prévisionnel ce qui provoque des impacts financiers sur deux entreprises qui ont leurs matériaux en stock.

Monsieur SOLON informe qu'initialement, il était prévu une entrée en calcaire mais que les conseillers estimaient que ce matériau allait salir la salle. L'entreprise LEFEVRE a donc établi un devis pour une entrée en béton désactivé à un coût de 13 931,10 € TTC ; la même surface en enrobé serait deux fois moins élevé.

Suite à une demande du service technique pour que le tour du bâtiment sur environ 70 cm ne soit pas en herbe pour une question d'entretien, il avait été suggéré qu'il pourrait être également en béton désactivé. Sonia BROSSE dit que pour elle le béton désactivé vieillit mal.

Le devis de M. LEFEVRE est refusé, les Conseillers Municipaux préféreraient un revêtement en enrobé rouge.

Monsieur ROUSSINEAU estime que le béton désactivé serait plus esthétique. Monsieur SOLON pense que l'enrobé rouge rappellerait le revêtement du terrain de tennis.

Les Conseillers Municipaux ne se prononcent pas sur le choix entre l'enrobé et le béton désactivé, la question sera revue en septembre.

Espaces verts : une entreprise de CHAUVIGNY DU PERCHE nous établit un projet.

2018-38 Avenants entreprises C. THIERRY et SAV GCL

Les Conseillers Municipaux acceptent, à l'unanimité, le devis présenté par l'entreprise Christophe THIERRY ZI Saint Séverin 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES pour un montant de 4 843,80 € HT, soit 5 812,56 € TTC.

Ce devis fait suite à une remarque de l'entrepreneur sur la nécessité d'une ossature métallique au lieu de celle prévue en bois étant donné la hauteur de la pose. Les plaques posées sont déjà isolées.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis présenté par SAV GCL pour un montant de 1 144,75 € HT soit 1 373,70 € TTC sachant qu'il fait suite à la demande de la SOCOTEC pour l'installation d'une douche équipée PMR dans la loge arbitre.

2018-39 PROPOSITION DE DISSIMULATION DU TELEPHONE (DU PONT AU CLOS DES ILOTS ET LA ROUTE DE FRETEVAL)

Monsieur SOLON informe les Conseillers Municipaux de la proposition du SIDELC d'enfouir le réseau téléphonique sur la RD 12 en direction de Fréteval simultanément avec l'enfouissement de la ligne électrique.

Après discussion et au vu de la participation réclamée par le SIDELC, soit 13 161,91 € pour les études, le génie civil, les divers et imprévus, les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition, la ligne téléphonique restera donc aérienne.

PRESENTATION D'UN DIAGNOSTIC SURETE DE VIDEO PROTECTION

Monsieur SOLON présente un diagnostic établi par la gendarmerie montrant l'implantation envisagée de 8 caméras. Au cas où la commune réaliserait ces installations, elles se feraient par tranche. Monsieur SOLON précise que la vidéo protection est subventionnée par l'Etat. En ce qui concerne la Paillère, un devis est déjà en cours.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

Une cérémonie sera organisée le 14 juillet à 11 heures 30.

2018-40 TARIFS D'ENTREE AU CONCERT FESTILLESIME

Les Conseillers Municipaux fixent les tarifs d'entrée du concert organisé dans le cadre de Festillésime 41, le dimanche 1^{er} juillet 2018 comme suit :

10 € par adulte

5 € par enfant de moins de 12 ans, personne handicapée, demandeur d'emploi.

Bilan de l'activité à la bibliothèque municipale : Michelle DAGUET dresse le bilan des activités et présente les projets. Elle propose de dédommager une bénévole qui participe activement à raison de 200 € nets par mois.

Monsieur SOLON pense qu'il faut fidéliser les bénévoles pour sauver la bibliothèque, les Conseillers sont d'accord pour faire perdurer la bibliothèque un an de plus. Monsieur ROUSSINEAU pense que la bibliothèque est un point de convivialité qu'il ne faut pas négliger.

Après un vote donnant 3 voix pour une compensation financière, 6 contre et 2 abstentions, les Conseillers Municipaux décident de n'accorder aucune participation financière à cette bénévole.

Monsieur SOLON donne lecture d'un courrier de remerciements de l'UNCAFN de PEZOU.

Monsieur SOLON informe qu'il a reçu un Président d'association d'aéromodélisme qui cherche un terrain situé à plus de 500 mètres des habitations, long de 150 mètres et invite chacun à y réfléchir.

La fédération française de cyclotourisme aimerait valider le terrain de BMX mais il est souhaitable qu'il reste classé en terrain de loisir.

Tour de table :

Christophe TISSIER évoque à nouveau les herbes qui poussent le long des panneaux d'affichage, abribus...

Monsieur SOLON informe qu'il a fait appel à la régie de quartier afin d'aider les employés communaux dans les travaux quotidiens.

La prochaine séance de conseil aura lieu le 4 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre SOLON